

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JUIN 2021

De la commune d'Orvillers-Sorel

L'an deux mil vingt et un, le seize juin à 20h00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis CORMIER, le Maire.

Présents : MM. Francis CORMIER, Claude MOREL, Jérôme GOSSET, Mathieu HUILLE, Jean-Marie MACLET, Christophe MAFILLE, Sébastien CREUZE,
Mme. Francine WELLHOFER, Catherine BASTIEN, Julie LOFFROY, Marie DUCHEMIN, Marine FENAILLE, Christelle MOREL.

Absents: M. Sylvain SNOECK et M. Patrick ONIMUS (arrivés tous les 2 à 20h08)

Absent excusé ayant donné pouvoir : 0

Madame Catherine BASTIEN a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h02.

Approbation du procès-verbal du 18 mai 2021

Monsieur le Maire soumet pour approbation le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 18 mai 2021.

Les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal du 18 mai 2021 à l'unanimité. Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à le signer.

Questions diverses / Information du Maire

Organisation du 14 juillet et de la fête foraine :

Monsieur le Maire précise avoir donné son accord aux forains pour le week-end du 10 au 14 juillet et avoir commandé le feu d'artifice pour le 10 juillet soir.

Les forains s'engagent à mettre en place le protocole sanitaire.

Organisation du marché aux produits du terroir :

Monsieur MOREL précise avoir l'accord d'environ 20 exposants mais qu'il est urgent d'organiser une réunion avec les membres de l'association afin de savoir qui fait quoi. De même, que nous ignorons si l'association va être en mesure d'organiser des repas ainsi qu'une buvette. A ce jour, le protocole nous impose le service à table.

Monsieur le Maire précise que pour le repas nous pourrions envisager de faire intervenir une friterie. Le feu d'artifice sera tiré depuis le terrain de foot.

Certains membres du conseil municipal pensent que sans l'organisation d'une buvette et de la restauration le public ne restera pas jusqu'au feu d'artifice.

En conclusion, il est urgent de convoquer les membres de l'ASLO et du Conseil Municipal.

Beaucoup de travail en perspective, Monsieur Morel informe qu'il ne pourra pas prendre « tout sur ses épaules » et qu'il aura besoin d'aide.

Monsieur le Maire va prendre contact avec Madame Marie-Christine HUILLE afin d'organiser la cérémonie au monument aux morts.

Point travaux :

Les travaux du logement locatif ont démarré, l'étude de sol a été réalisée et les fondations seront coulées dans quelques jours.

Concernant les travaux de peinture à l'intérieur de l'église, par principe il est souhaitable d'avoir plusieurs devis, à ce jour nous en avons 2 et en attente d'un 3^{ème}.

De plus, nous avons sollicité le département et la région afin d'obtenir une aide financière. Le département nous a confirmé une participation à hauteur de 20 490€ et sommes en attente d'une réponse de la région mais avons espoir d'une participation à hauteur de 10 741€.

En septembre, le conseil municipal devra se prononcer sur le choix de l'entreprise.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du public présents et Monsieur CUNIN précise représenter Monsieur Patrice BASTIEN Président de l'ASSEOSA.

Nous reprenons les points inscrits à l'ordre du jour :

- **Nous devons inscrire à l'ordre du jour la demande faite par l'ASSEOSA en date du 12 juin 2021 d'organiser un référendum consultatif des électeurs d'Orvillers-Sorel sur la question suivante :**
« Etes-vous pour ou contre le fait que soit autorisé l'implantation des éoliennes sur le territoire de notre commune ? »

Monsieur le Maire donne lecture de la demande faite par l'ASSEOSA noté ci-dessus.

Toutefois, cela appelle quelques observations :

-Le document présenté par l'association prête à confusion entre une consultation locale et un référendum local.

-Concernant le referendum local les articles LO1112-1 est suivants le CGCT encadrent le referendum local, l'exécutif local (le Maire) est seul compétent pour proposer à l'assemblée délibérante l'organisation d'un tel referendum.

-S'agissant de la consultation locale, le Maire apprécie l'opportunité d'inscrire la demande à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante, le droit de pétition, selon l'article 72-1 de la constitution visant à demander, mais non à obtenir, l'inscription d'une affaire à l'ordre du jour de cette assemblée.

Monsieur le Maire fait constater deux anomalies au sein de la liste remise par l'association à savoir :

- 9 personnes ne sont pas inscrites sur la liste électorale,
- Une personne est inscrite et a signé deux fois.

En conséquence, Monsieur le Maire ne trouve pas opportun de prendre en considération cette demande.

De plus, le conseil municipal lors de la réunion du 18 mai, à l'unanimité, a décidé de consulter la population en portant à sa connaissance le maximum d'information sur le plan climat et invitant celle-ci à se prononcer à l'aide d'un coupon-réponse, afin d'éclairer le conseil municipal avant prise de position.

Nous sommes à ce jour en possession de nombreux coupons réponses. Monsieur le Maire propose de déclarer non recevable 3 coupons réponses car il ne s'agit pas d'habitant de notre village tel que cela a été défini par le conseil municipal (PUILLE Christel, PUILLE Isabelle et VARLET Jérôme). Les membres du conseil valident à l'unanimité cette suggestion.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'accord pour effectuer le dépouillement, celui-ci à l'unanimité valide cette proposition.

Après avoir effectué le dépouillement :

- 100 personnes acceptent le Plan Climat
- 120 personnes refusent le Plan Climat

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre en compte le retour de cette consultation, néanmoins nous avons convenu que le conseil municipal se prononcerait lors d'un vote à bulletin secret.

Résultat de ce vote :

- 9 conseillers acceptent le Plan Climat tel qu'il nous est proposé,
- 3 conseillers refusent le Plan Climat tel qu'il nous est proposé,
- 2 bulletins blancs
- 1 bulletin nul

En conclusion, 9 conseillers acceptent majoritairement le Plan Climat.

Malgré la décision du conseil municipal, Monsieur le Maire exprime sa déception et dit avoir vécu une épreuve difficile et ne souhaite cependant pas opposer les habitants du village.

Il remet en question l'avenir de son mandat, néanmoins s'engage à ce que les travaux en cours soient réalisés (peinture église, pavillon locatif, jardin du souvenir et columbarium). Il prévoit en septembre une nouvelle organisation.

Ainsi il propose de mettre en suspend ce dossier et de consacrer une période pouvant aller jusqu'à 2 ans afin de mieux informer la population, reconnaît également avoir précipité les choses du fait de sa position en tant que Vice-Président chargé de l'environnement au sein de notre intercommunalité.

Monsieur le Maire en profite pour rappeler l'importance du Plan Climat qui a été majoritairement voté par notre territoire, qu'il faudra bien un jour mettre en place et propose un délai.

D'ailleurs et à titre d'exemple, lors d'une dernière réunion il a été fait état que notre secteur, va devoir changer de fournisseur pour l'approvisionnement en gaz naturel, qui aura pour conséquence le réglage des chaudières voir le remplacement, ce qui justifie l'urgence de trouver d'autres sources d'énergies, néanmoins notre village n'est pas concerné.

Souhaitant que notre village retrouve toute sa sérénité il est temps d'oublier cette période mouvementée !

Monsieur le Maire invite les « anti-éoliens » à réfléchir à l'avenir et à ne pas être bornés.

Monsieur CUNIN prend la parole en précisant qu'il a réfléchi et ajoute « je considère que tu as bien fait ton travail, tu peux rester Maire ! »

Monsieur le Maire remercie Monsieur CUNIN est précise qu'il est le seul à décider de son avenir.

Monsieur le Maire ne souhaite pas ouvrir de nouveau le débat et évoque la date d'une prochaine réunion car nous devons nous positionner sur l'assurance statutaire proposée par le centre de gestion. Mais nous avons 2 mois devant nous !

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur ONIMUS prend la parole pour saluer la décision de Monsieur le Maire « je reconnais également le manque de discussion sur les énergies renouvelables et précise que le conseil s'étant majoritairement prononcé pour cela, peut s'apparenter à un déni démocratique.

Mais c'est notre choix ! Il serait toutefois bon de respecter notre constitution, c'est à dire une démocratie représentative, j'ai été élu pour cela » !

Monsieur CREUZE souligne également la décision de Monsieur le Maire.

de bonnes vacances à tous et annonce la levée de la séance à 21h07.